

Questions orales

M. Brewin: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre convient-il avec moi qu'un réseau de trafic de stupéfiants auquel seraient mêlés des employés de l'État est une question suffisamment importante pour que le ministre soit mis au courant, bien qu'il ne l'ait pas été?

M. Allmand: Non, monsieur l'Orateur, je ne pense pas que j'aurais dû nécessairement en être informé. La GRC mène actuellement une enquête et, lorsqu'elle aura des preuves suffisantes, elle en avisera le procureur de la Couronne qui se chargera des poursuites. Malheureusement dans cette affaire, la presse a signalé l'existence du rapport en plein milieu de l'enquête. Celle-ci se poursuit toujours et je ne crois pas nécessaire de donner plus de détails à ce stade-ci.

M. Nowlan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Rimouski a la parole.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Le député d'Annapolis Valley invoque le Règlement.

M. Nowlan: Voici mon rappel au Règlement. Le ministre vient d'affirmer qu'on ne l'a pas interrogé hier au sujet d'un rapport. Je lui ai posé une question très directe qui figure à la page 6375 du compte rendu:

Le ministre peut-il dire à la Chambre quand il a été informé pour la première fois de l'existence de ce prétendu rapport interne de la GRC et de cette enquête?

Cela est parfaitement clair et je ne peux pas comprendre la réponse que le ministre fait au député de Greenwood aujourd'hui. J'ai été étonné quand il m'a répondu hier qu'il avait été mis au courant de ce rapport par un journaliste du *Globe and Mail*. Je voudrais lui poser certaines questions plus tard, monsieur l'Orateur. Mon rappel au Règlement est que le ministre a été interrogé au sujet d'un rapport interne et bien que sa réponse ait été évasive, il a certes été interrogé directement là-dessus. Je voudrais savoir pourquoi il a répondu ainsi au député de Greenwood aujourd'hui et pourquoi il n'a pas répondu à ma question hier.

M. Allmand: Il y a eu un malheureux malentendu, monsieur l'Orateur. J'ai pensé que le député s'enquerrait hier d'un rapport de l'enquête, soit d'un rapport au sens général, comme celui qui m'a été remis. Voilà la situation. Je n'ai jamais eu de renseignements sur l'enquête avant hier. La Gendarmerie royale n'a pas l'habitude de renseigner les ministres provinciaux ou fédéraux sur la marche d'une enquête.

M. l'Orateur: Je donnerai la parole au député d'Annapolis Valley dans un instant. Le député de Rimouski.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

ON PROPOSE QUE DES MESURES SOIENT ADOPTÉES EN VUE DE RESTREINDRE L'USAGE DU TABAC CHEZ LES ENFANTS

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je me réfère au rappel au Règlement de l'honorable député d'Annapolis Valley. Je regrette mais je crois que l'intervention de l'honorable député était irrecevable, car si je ne

[M. Allmand.]

fais erreur, au moment où je me suis levé, vous m'aviez accordé la parole.

Je désirais poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais étant donné son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Peut-elle dire à la Chambre si elle a pris connaissance du programme préventif qu'on applique présentement en Suède en vue d'éviter que les enfants ne commencent à fumer? Dans l'affirmative, a-t-on l'intention de prendre certaines mesures afin que ce programme soit appliqué ici au Canada?

[Traduction]

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis certaine que le ministère est au courant. Très volontiers, je vérifierai et donnerai le renseignement au député.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA CONTREBANDE ORGANISÉE DE STUPÉFIANTS À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, au cours de la période des questions, le ministre a déclaré qu'il allait avoir le jour même un entretien avec le commissaire de la GRC. Voilà pourquoi je croyais que la question du député de Greenwood était pertinente. Le ministre peut-il dire à la Chambre dès maintenant s'il en sait plus long au sujet du rapport interne de la GRC sur les prétendues activités de contrebande de drogues à l'aéroport de Montréal, et sinon, pour quelle raison?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Oui monsieur l'Orateur, j'ai parlé de cette question hier après-midi avec le commissaire et le commissaire adjoint. Nous avons alors décidé que dans l'intérêt public, il valait mieux ne pas en dire davantage à ce sujet pour l'instant.

LA QUESTION DE L'IMPLICATION DE FONCTIONNAIRES DANS LE TRAFIC DES STUPÉFIANTS À MONTRÉAL

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Je comprends, comme tous les députés d'ailleurs, les problèmes que comporte cette enquête que l'on dit d'une si grande portée et qui traite d'un sujet si délicat. Cette nouvelle a paru dans les journaux du pays, des fonctionnaires de divers ministères sont, paraît-il, impliqués et le ministre du Revenu national a déclaré hier qu'il s'occupe de cette question en collaboration avec le solliciteur général. Dans ces conditions, celui-ci peut-il nous dire, sans compromettre l'enquête, si des fonctionnaires ou des membres du personnel de son ministère ou du ministère du Revenu national sont en cause. D'autre part, outre les démarches de la GRC, procède-t-on à une enquête interne au sein du ministère?